Logo CFDT

Egalité professionnelle : Mesures Egalité Rémunérations Commission Européenne

Transparence des rémunérations: la Commission propose des mesures visant à garantir l'égalité de rémunération pour un même travail

La Commission européenne a présenté aujourd'hui une proposition sur la transparence des rémunérations afin de faire en sorte que les femmes et les hommes reçoivent une rémunération égale pour un même travail. La proposition, qui est une priorité politique de la présidente von der Leyen, établit des mesures en matière de transparence des rémunérations, comme les informations sur les rémunérations pour les demandeurs d'emploi, le droit de connaître les niveaux de rémunération des travailleurs accomplissant le même travail, ainsi que des obligations pour les grandes entreprises de communiquer des informations sur l'écart de rémunération entre hommes et femmes. La proposition renforce également les outils permettant aux travailleurs de faire valoir leurs
droits et facilite l'accès de ces derniers à la justice. Les employeurs ne seront pas autorisés à demander aux demandeurs d'emploi leurs antécédents en matière de rémunération et devront fournir des données anonymisées sur la rémunération à la demande du salarié. Les salariés auront également droit à une indemnisation en cas de discrimination en matière de rémunération.

(plus d'informations dans documents)

Cartoon femme et homme avec égalité entre eux
Documents
Transparence des rémunérations: la Commission propose des mesures visant à garantir l'égalité de rémunération pour un même trava